

TAXE D'APPRENTISSAGE INVESTISSEZ DANS L'AVENIR AVEC NOUS !

POURQUOI SOUTENIR L'IRTS ?

L'Institut Régional du Travail Social (IRTS) Poitou-Charentes est un institut de formation professionnelle aux métiers de l'Intervention Sociale implanté sur les 4 départements du nord de la Nouvelle-Aquitaine.

L'IRTS Poitou-Charentes propose des diplômes et des certifications en alternance qui permettent de :

- travailler avec les enfants et leurs familles
- accompagner les personnes âgées ou en situation de handicap
- accompagner les personnes à leur domicile
- accompagner les personnes en situation de difficultés sociales
- piloter et accompagner les équipes et les projets

L'IRTS Poitou-Charentes, c'est

**16 FORMATIONS
QUALIFIANTES**
du niveau V au niveau I



**1 350 ÉTUDIANTS
ET STAGIAIRES**
inscrits dans des
formations qualifiantes



**54 ANNÉES
D'EXPÉRIENCE**



5 ANTENNES
réparties sur
4 départements

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE NOUS PERMET
DE FORMER LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DE DEMAIN.

TAXE D'APPRENTISSAGE : POUR QUI, POURQUOI ?

La taxe d'apprentissage a été créée pour **soutenir le financement et le développement de l'apprentissage et des formations professionnelles**. C'est la seule taxe dont les entreprises peuvent choisir librement le bénéficiaire.

Cette taxe est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés (sauf cas spécifiques). La collecte et la répartition des fonds est déléguée aux Organismes Collecteurs de Taxe (OCTA).

CHAQUE ANNÉE, VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE EST CONSACRÉE À L'ACQUISITION OU AU RENOUVELLEMENT D'ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES AINSI QU'À L'ENRICHISSEMENT DU FONDS DOCUMENTAIRE.

COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

L'IRTS Poitou-Charentes est habilité à recevoir une partie de la taxe d'apprentissage au titre du **HORS QUOTA A ou B**, destiné au financement des formations professionnelles initiales.

Pour nous faire bénéficier de votre taxe d'apprentissage, il vous suffit de mentionner les informations suivantes sur le bordereau de votre OCTA :

Établissement	Adresse	N° UAI	Catégorie
IRTS Poitou-Charentes	1 rue Georges Guynemer 86000 POITIERS	0860740M	A : pour les formations Bac à Bac + 2 ou/et B : pour les formations Bac + 3 à Bac + 5

Les entreprises assujetties ont jusqu'**au 1^{er} mars 2019** pour compléter le bordereau de versement et régler la redevance à leur OCTA.

CONTACT

Nos équipes restent à votre disposition pour vous informer et vous accompagner :



logistique@irts-pc.eu



05 49 37 60 03

LES ÉTUDIANTS ET LES ÉQUIPES DE L'IRTS POITOU-CHARENTES
VOUS REMERCIENT POUR VOTRE CONFIANCE.



www.irts-nouvelle-aquitaine.org